

## Et dire qu'il y en a qui s'en foot

Date : 3 janvier 2019

Quelque part... ça me rassure.

Sur 6.021 personnes s'étant prononcées hier via [ledauphine.com](http://ledauphine.com), 92 % ne trouvent pas normal que les 23 sélectionnés de l'équipe de France viennent d'être promus chevaliers de la Légion d'honneur.



VOUS AVEZ VOTÉ

### La Légion d'honneur pour les champions du monde : vous êtes 92% à ne pas trouver ça normal



Je m'étais exprimé ici-même sur ce sujet dès [le 15 octobre dernier](#), et du coup j'y reviens.

J'ai bien compris qu'il s'agissait d'une promotion dite spéciale, mais...

J'ai peine à comprendre comment cette décision peut s'inscrire dans la volonté du Président de la République de réduire de moitié les promotions civiles en vue de redonner du sens à cette distinction qu'il a jugée dévoyée.

J'ai peine à comprendre comment cette promotion exclusivement masculine peut s'inscrire dans l'objectif de parfaite parité revendiqué haut et fort par le Président (alors même que cette parité est strictement assurée depuis 10 ans, sous contrôle du Conseil de l'ordre de la Légion).

J'ai peine à comprendre pourquoi certains joueurs bénéficient de cet honneur alors qu'ils n'ont joué en tout et pour tout que 5 minutes au début de la série de rencontres ou même qu'ils n'ont participé à aucun des matchs disputés en Russie.

J'ai peine à comprendre pourquoi, au-delà des 23 joueurs, sont également décorés un préparateur physique, un médecin, un sélectionneur-adjoint... et l'entraîneur des gardiens de but (sic).

J'ai peine à comprendre comment il peut se faire que le sélectionneur et le président de la fédération soient promus du grade de chevalier au grade d'officier, alors que l'[article R27 du code de la légion d'honneur, de la médaille militaire et de l'ordre national du mérite](#) autorisant les promotions dites spéciales stipule expressément que « *Les services exceptionnels nettement caractérisés peuvent dispenser des conditions prévues à la section I pour l'admission et l'avancement dans l'ordre, sous la réserve expresse de ne franchir aucun grade* ».